

ACTE DE NOMINATION DU PREMIER GERANT

S.A.R.L 9 EUGENE MANUEL

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000,00 EUR
Siège social : 16 rue Pétrarque PARIS 16^{ème} (75016)
En cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS

LES SOUSSIGNES :

1^{er}/ Monsieur Christophe **HOTTINGER**, Président, demeurant à PARIS 16^{ÈME} ARRONDISSEMENT (75016) 16 rue Pétrarque
Né à MULHOUSE (68100) le 14 juillet 1967.
Célibataire.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Présent à l'acte.

2^{er}/ Madame Pascale **TANNOUS**, Présidente, demeurant à PARIS 16^{ÈME} ARRONDISSEMENT (75016) 16 rue Pétrarque
Née à BEYROUTH (LIBAN) le 27 juin 1972.
Célibataire.
De nationalité Française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Présente à l'acte.

Ayant conclu entre eux un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat reçu par Maître Arnaud GAY, notaire à MEYLAN, le 27 mai 2017.
Contrat non modifié depuis lors.

3^{er}/ Monsieur Octave Louis Jules **HOTTINGER**, collégien, demeurant à PARIS 16^{ÈME} ARRONDISSEMENT (75016) 16 rue Pétrarque.
Né à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) le 12 février 2010.
Célibataire.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

A ce non présent en raison de sa minorité mais représenté à l'acte par ses parents, administrateurs légaux, Monsieur Christophe HOTTINGER et Madame Pascale TANNOUS, ci-avant plus amplement dénommés.

Agissant en qualité de seuls associés de la Société SARL 9 EUGENE MANUEL exposent ce qui suit :

Il a été constitué entre eux aux termes d'un acte sous seing privé une société à responsabilité limitée dénommée 9 EUGENE MANUEL, au capital social de 1 000,00 euros, dont le siège social se situe à PARIS 16^{ème}, 16 rue Pétrarque, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

Aux termes des articles L. 223-18, alinéa 2, et L. 223-29 du Code de commerce, les gérants sont nommés dans les statuts ou par un acte postérieur, par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

Les statuts stipulent au Titre IV, Chapitre I, article premier, que les gérants sont « *nommés, au cours de la vie sociale par décision collective des associés prise à l'unanimité* ».

P.T. C.A.

Ceci exposé, les associés soussignés constatent qu'ils représentent ensemble la totalité des parts sociales composant le capital de la société en formation ci-dessus désignée et sont ainsi en mesure de décider la nomination des gérants.

Les associés nomment comme premier gérant de la Société, Monsieur Christophe HOTTINGER, associé soussigné, ci-avant plus amplement dénommé, pour une durée indéterminée.

Monsieur Christophe HOTTINGER intervenant, déclare accepter les fonctions de gérants auxquelles il vient d'être nommé précisant qu'à sa connaissance il ne se trouve dans aucun des cas d'interdiction ou de déchéance susceptibles de lui défendre d'exercer ces fonctions.

Conformément à la loi, la présente nomination sera publiée dans un journal d'annonces légales du département du siège de la société ; l'acte qui la constate sera déposé au greffe du tribunal de commerce de PARIS puis inscrit au RCS tenu auprès de ce tribunal.

Fait et signé en autant d'originaux qu'il est nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités requises,

A **Paris**

Le **9 janvier 2025**

Signatures

Two handwritten signatures in blue ink. The first signature is on the left, appearing to be 'CH' or similar. The second signature is on the right, appearing to be 'JL' or similar.